

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation de H. BENMRAH, Conseillère communale, relative au "Parc des Etangs ».

H. BENMRAH donne lecture du texte suivant :

H. BENMRAH geeft lezing van de volgende tekst:

Une fois de plus me direz-vous, une interpellation au sujet du laisser-aller du « Parc des Étangs ».

Si les problèmes signalés étaient réglés plus rapidement, il ne serait pas nécessaire d'interpeller continuellement sur le même sujet mais force est de constater qu'il faut constamment taper sur le clou, et c'est bien dommage.

Voici donc, la longue liste des manquements constatés :

Le nettoyage des sentiers n'a pas été fait au printemps comme promis, autour de la statue dédiée aux PMR, 50 pavés ont disparus depuis plusieurs mois et n'ont jamais été remplacés. Des arbres morts debout ou couchés se trouvent dans ce parc ; les arbres morts debout représentent un danger certain pour les promeneurs.

Mon groupe avait signalé qu'il était nécessaire de placer un grillage à l'entrée du tunnel par lequel la Pede s'écoule afin d'empêcher les canards de s'y aventurer vers une mort certaine, là non plus ce n'est toujours pas fait alors que ce dispositif représente un coût minime et peut être réalisé en très peu de temps.

Depuis des mois, en face du numéro 45 de l'avenue Marius Renard se trouve un WC de chantier qui n'a toujours pas été enlevé.

Il y a une fois de plus un manque de communication au sujet des chantiers, 4 barrières avaient été placées près de la pharmacie à côté de l'Aldi, annonçant un chantier du 10 juillet au 25 septembre, rien ne s'est passé et il y a une semaine ou deux les barrières ont été enlevées. Aucune explication n'a été donnée. Le parking face à la pharmacie est également régulièrement inondé.

Aussi, un danger déjà signalé à maintes reprises n'a toujours pas été résolu, des pans entiers de béton tombent depuis le dessous du pont du ring à hauteur du terminus du 81, faudra-t-il attendre un drame avant que quelque chose soit fait ?

Ma question est la suivante :

Il ne s'agit pas de grands travaux mais simplement d'un entretien régulier demandé, et force est de constater que celui-ci fait défaut. La Commune compte-t-elle procéder à ces réparations, nettoyages, évacuations d'arbres morts et autres WC ?

Monsieur l'Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgende antwoord:

Le nettoyage des sentiers n'a effectivement pas été fait au printemps mais le service est informé de notre demande et l'a prévu prochainement. Les pavés autour de la statue dédiée aux PMR ont été réparés.

Les arbres morts représentant un danger immédiat ont été sécurisés. La présence de bois morts est un atout pour la biodiversité, nous les laissons donc volontairement dans certaines zones spécifiques, et nous le retirons partout où il gêne.

Concernant le grillage à l'entrée du tunnel j'imagine que vous parlez du Neerpedebeek et non de la Senne, qui ne coule pas du tout dans ce parc, je suis moi-même allé voir et les grilles sont là, n'hésitez donc pas à préciser votre demande, que je relayerai avec plaisir. Enfin, la société responsable de cabine de toilettes nous a assuré qu'ils allaient faire le nécessaire pour régler la situation et entretemps celle-ci a été enlevée.